

portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1976 de la Province de l'Atacora des Districts Ruraux de Djougou, Natitingou, Bassila, Kérou, Ouaké, Tanguiéta, Boukombé, Kouandé et des Communes Urbaines de Djougou et Natitingou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
  - VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
  - VU La Loi n° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes provinciales leur mode d'assiette et de perception et leur taux et les actes modificatifs subséquents ;
  - VU l'Ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects ;
  - VU l'Ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
  - VU l'Ordonnance n° 74-8 du 13 Février 1974, portant création, organisation attribution et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
  - VU l'Ordonnance n° 74-9 du 13 Février 1974, portant institution et organisation de la Commune ;
  - VU le Décret n° 74-27 du 13 Février 1974, portant limites et dénominations des Circonscriptions Administratives ;
  - VU le Décret n° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les Prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
  - VU les divers rapports versés aux dossiers ;
  - VU l'Ordonnances n° 76-3 du 9 Janvier 1976 portant Loi des Finances pour la gestion 1976 ;
  - SUR proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1976 de la Province de l'Atacora, des Districts Ruraux de Djougou, Natitingou, Bassila, Kérou, Ouaké, Tanguiéta, Boukombé, Kouandé et des Communes Urbaines de Djougou et Natitingou arrêtés aux sommes ci-après :



PROVINCE DE L'ATACORA

RECETTES ORDINAIRES :

TRENTE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE  
TROIS CENT HUIT FRANCS ..... 30 582 308 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION SEPT CENT QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE  
VINGT SIX FRANCS ..... 1 704 286 "

SOIT AU TOTAL ..... 32 286 594 "

DEPENSES ORDINAIRES :

TRENTE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE  
TROIS CENT HUIT FRANCS ..... 30 582 308 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION SEPT CENT QUATRE MILLE DEUX CENT  
QUATRE VINGT SIX FRANCS ..... 1 704 286 "

SOIT AU TOTAL ..... 32 286 594 "

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES :

VINGT QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE DEUX MILLE  
CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS ..... 24 562 186 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE NEUF CENT  
SOIXANTE TREIZE FRANCS ..... 477 973 Frcs

SOIT AU TOTAL ..... 25 040 159 "

DEPENSES ORDINAIRES :

VINGT QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE DEUX  
MILLE CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS ..... 24 562 186 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE NEUF CENT  
SOIXANTE TREIZE FRANCS ..... 477 973 "

SOIT AU TOTAL ..... 25 040 159 "

.../...

COMMUNES RURALES DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES :

TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT CINQ MILLE  
SIX CENTS FRANCS ..... 3 825 600 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUINZE MILLE  
SIX CENTS FRANCS ..... 2 575 600 Frcs

SOIT AU TOTAL ..... 6 401 200 Frcs

DEPENSES ORDINAIRES :

TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT CINQ MILLE SIX  
CENTS FRANCS ..... 3 825 600 "

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUINZE MILLE  
SIX CENTS FRANCS ..... 2 575 600 "

SOIT AU TOTAL ..... 6 401 200 "

COMMUNE URBAINE DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES :

QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT  
CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS ..... 15 214 783 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT  
SOIXANTE DIX FRANCS ..... 295 270 "

SOIT AU TOTAL ..... 15 510 053 "

DEPENSES ORDINAIRES :

QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE SEPT CENT  
QUATRE VINGT TROIS FRANCS ..... 15 214 783 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT  
SOIXANTE DIX FRANCS ..... 295 270 "

SOIT AU TOTAL ..... 15 510 053 "



DISTRICT RURAL DE NATTINGOU

RECETTES ORDINAIRES :

DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE  
QUATRE CENT VINGT NEUF FRANCS ..... 17 265 429 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX FRANCS. 1 009 970 "  
SOIT AU TOTAL ..... 18 275 399 "

DEPENSES ORDINAIRES :

DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE  
QUATRE CENT VINGT NEUF FRANCS ..... 17 265 429 "

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX FRANCS... 1 009 970 "  
SOIT AU TOTAL ..... 18 275 399 "

COMMUNES RURALES DE NATTINGOU

RECETTES ORDINAIRES :

UN MILLION HUIT CENT QUARANTE UN MILLE DEUX CENT  
QUATRE VINGTS FRANCS ..... 1 841 280 "

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE  
DEUX CENT QUATRE VINGTS FRANCS ..... 1 591 280 "  
SOIT AU TOTAL ..... 3 432 560 "

DEPENSES ORDINAIRES :

UN MILLION HUIT CENT QUARANTE UN MILLE DEUX CENT  
QUATRE VINGTS FRANCS ..... 1 841 280 "

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION CINQ CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE  
DEUX CENT QUATRE VINGTS FRANCS ..... 1 591 280 "  
SOIT AU TOTAL ..... 3 432 560 "

.../...

COMMUNE URBAINE DE MATITINGOU

RECETTES ORDINAIRES :

DIX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE HUIT CENT  
SOIXANTE TROIS FRANCS ..... 10 720 863 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION DEUX CENT TRENTE UN MILLE QUATRE CENT  
VINGT QUATRE FRANCS ..... 1 231 424 "

SOIT AU TOTAL ..... 11 952 287 "

DEPENSES ORDINAIRES :

DIX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE HUIT CENT  
SOIXANTE TROIS FRANCS ..... 10 720 863 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION DEUX CENT TRENTE UN MILLE QUATRE CENT  
VINGT QUATRE FRANCS ..... 1 231 424 "

SOIT AU TOTAL ..... 11 952 287 "

DISTRICT RURAL DE BASSILA

RECETTES ORDINAIRES :

SEPT MILLIONS SEPT CENT HUIT MILLE SOIXANTE  
QUATORZE FRANCS ..... 7 708 074 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

DEUX CENT QUARANTE UN MILLE CINQ CENT VINGT TROIS  
FRANCS ..... 241 523 "

SOIT AU TOTAL ..... 7 949 597 "

DEPENSES ORDINAIRES :

SEPT MILLIONS SEPT CENT HUIT MILLE SOIXANTE  
QUATORZE FRANCS ..... 7 708 074 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

DEUX CENT QUARANTE UN MILLE CINQ CENT VINGT TROIS  
FRANCS ..... 241 523 "

SOIT AU TOTAL ..... 7 949 597 Frcs

DISTRICT RURAL DE KEROU

RECETTES ORDINAIRES :

SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEIZE MILLE HUIT CENT  
HUIT FRANCS ..... 7 876 808 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE TROIS CENT VINGT  
SEPT FRANCS ..... 197 327 Frcs

SOIT AU TOTAL ..... 8 074 135 "

DEPENSES ORDINAIRES :

SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEIZE MILLE HUIT CENT  
HUIT FRANCS ..... 7 876 808 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE TROIS CENT VINGT  
SEPT FRANCS ..... 197 327 "

SOIT AU TOTAL ..... 8 074 135 "

DISTRICT RURAL DE OUAKE

RECETTES ORDINAIRES :

NEUF MILLIONS QUATRE CENT VINGT DEUX MILLE CINQ  
CENTS FRANCS ..... 9 422 500 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

CENT MILLE FRANCS ..... 100 000 "

SOIT AU TOTAL ..... 9 522 500 "

DEPENSES ORDINAIRES :

NEUF MILLIONS QUATRE CENT VINGT DEUX MILLE CINQ  
CENTS FRANCS ..... 9 422 500 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

CENT MILLE FRANCS ..... 100 000 "

SOIT AU TOTAL ..... 9 522 500 Frcs



COMMUNES RURALES DE OUAKE

RECETTES ORDINAIRES :

UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS ..... 1 680 000 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

SEPT CENT QUARANTE UN MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT  
DEUX FRANCS .....

741 482 "

SOIT AU TOTAL ..... 2 421 482 "

DEPENSES ORDINAIRES :

UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS ..... 1 680 000 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

SEPT CENT QUARANTE UN MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT  
DEUX FRANCS.....

741 482 "

SOIT AU TOTAL ..... 2 421 482 "

DISTRICT RURAL DE TANGUIETA

RECETTES ORDINAIRES :

VINGT SIX MILLIONS DE FRANCS..... 26 000 000 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

TROIS MILLIONS DE FRANCS .....

3 000 000 "

SOIT AU TOTAL ..... 29 000 000 "

DEPENSES ORDINAIRES :

VINGT SIX MILLIONS DE FRANCS ..... 26 000 000 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

TROIS MILLIONS DE FRANCS .....

3 000 000 "

SOIT AU TOTAL ..... 29 000 000 "

COMMUNES RURALES DE TANGUIETA

RECETTES ORDINAIRES :

TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS ..... 3 600 000 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS .....

3 200 000 "

SOIT AU TOTAL ..... 6 800 000 "

DEPENSES ORDINAIRES :

TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS ..... 3 600 000 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

TROIS MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS ..... 3 200 000 "

SOIT AU TOTAL ..... 6 800 000 "

DISTRICT RURAL DE BOUKOMBE

RECETTES ORDINAIRES :

TREIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE TREIZE MILLE  
CINQ CENT QUARANTE DEUX FRANCS..... 13 873 542 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS ..... 350 000 "

SOIT AU TOTAL ..... 14 223 542 "

DEPENSES ORDINAIRES :

TREIZE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE TREIZE MILLE  
CINQ CENT QUARANTE DEUX FRANCS ..... 13 873 542 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS ..... 350 000 "

SOIT AU TOTAL ..... 14 223 542 "

COMMUNES RURALES DE BOUKOMBE

RECETTES ORDINAIRES

DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE CINQ MILLE HUIT CENT  
SOIXANTE DOUZE FRANCS ..... 2 535 872 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION CINQ CENT CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE  
DOUZE FRANCS ..... 1 505 872 "

SOIT AU TOTAL ..... 4 041 742 "

DEPENSES ORDINAIRES :

DEUX MILLIONS CINQ CENT TRENTE CINQ MILLE HUIT CENT  
SOIXANTE DOUZE FRANCS ..... 2 535 872 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION CINQ CENT CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE  
DOUZE FRANCS ..... 1 505 872 "

SOIT AU TOTAL ..... 4 041 742 "



DISTRICT RURAL DE KOUANDE

RECETTES ORDINAIRES :

DIX HUIT MILLIONS CENT VINGT TROIS MILLE SEPT CENT DIX  
FRANCS ..... 18 123 710 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS ..... 1 500 000 "  
SOIT AU TOTAL ..... 19 623 710 "  
=====

DEPENSES ORDINAIRES :

DIX HUIT MILLIONS CENT VINGT TROIS MILLE SEPT CENT  
DIX FRANCS ..... 18 123 710 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS ..... 1 500 000 "  
SOIT AU TOTAL ..... 19 623 710 "  
=====

COMMUNES RURALES DE KOUANDE

RECETTES ORDINAIRES :

DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE CINQ MILLE SIX  
CENT TRENTE DEUX FRANCS ..... 2 365 632 Frcs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

DEUX MILLIONS QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE DEUX FRANCS .. 2 015 632 "  
SOIT AU TOTAL ..... 4 381 264 "  
=====

DEPENSES ORDINAIRES :

DEUX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE CINQ MILLE SIX CENT  
TRENTE DEUX FRANCS ..... 2 365 632 Frcs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

DEUX MILLIONS QUINZE MILLE SIX CENT TRENTE DEUX FRANCS 2 015 632 "  
SOIT AU TOTAL ..... 4 381 264 "  
=====

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 Juin 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le **Ministre des Finances**



Intendant Militaire de 3° Classe  
Isidore MOUSSOU

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République chargé de l'Intérieur,  
de la Sécurité et de l'Orientation  
Nationale,



Capitaine Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : PR - 8 CS 6 CNR 4 - SGG 4 - SPD 2 - DPE-DGAJL 6 - IAA-IF-  
DCCT-ONEPI-Gde-Chan. 5 - MF 6 - Ministères 14 - DB-DCF-DSDV-DCTP-DI 20 -  
Communes 20 - Province Atacora 10 - Districts 20 - JORPB 1 - CNI 1.-